

LIGNE DIRECTRICE-07
**SÉLECTION DES PERSONNES ÉTUDIANTES POUR LES ENTREVUES PENDANT
L'ÉVALUATION FINALE DE L'AGRÉMENT**

PRÉAMBULE

L'AEPC considère que l'opinion des personnes étudiantes fait partie intégrante du processus de l'évaluation finale de l'agrément. Il est donc important qu'un groupe représentatif de personnes étudiantes soit choisi pour participer aux entrevues. Les exigences suivantes servent à sélectionner les personnes étudiantes pour les entrevues. La personne à la présidence de l'équipe d'évaluation par les pairs peut décider de revoir le processus au besoin, en consultation avec l'AEPC et le programme.

DIRECTIVES

1. Les personnes étudiantes interrogées pendant l'évaluation finale de l'agrément doivent :
 - i. inclure tous les membres de la direction des personnes étudiantes (c.-à-d. les membres du conseil étudiant ou représentants de classe).
 - ii. constituer un échantillon représentatif de toutes les cohortes du programme et comprendre au moins 20 % de personnes étudiantes de chaque année.
 - iii. répondre à des questions précises posées par l'équipe d'évaluation par les pairs sans préparation spéciale par le programme d'enseignement.

2. L'échantillon représentatif des membres du corps étudiant sera choisi comme suit :
 - i. Le programme d'enseignement enverra à l'AEPC une liste des numéros de toutes les personnes étudiantes inscrites dans chaque année du programme et identifier les numéros des personnes étudiantes qui occupent des postes de direction.
 - ii. Le programme d'enseignement déterminera les numéros des personnes étudiantes qui ne peuvent participer à une entrevue avec l'équipe d'évaluation par les pairs pour des motifs impératifs. Les personnes étudiantes peuvent participer aux entrevues à distance (par vidéoconférence/téléconférence) si elles ne peuvent être présentes en personne.
 - iii. L'AEPC choisira au hasard 20 % des numéros des personnes étudiantes inscrites dans la liste et les communiquera au programme d'enseignement.
 - iv. Le programme d'enseignement prendra les mesures pour que toutes les personnes étudiantes identifiées, et uniquement les personnes étudiantes

identifiées, puissent être présentes aux entrevues avec l'équipe d'évaluation par les pairs.

Ligne directrice GUIDE-07	
Dernière révision	Documents connexes
<i>nov 2003</i>	Manuel d'agrément du programme
<i>mai 2012</i>	
<i>nov 2014</i>	
<i>sep 2024</i>	